



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

*** ** ***

AVIS

3^{ème} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2021

Lundi 3 mai 2021- Hôtel de Région

Présenté par
Monsieur Félix LUREL
Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 16 avril 2021, référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGAAF-JG/DAJA-JT/SA-AL/CR21-03- portant sur :

Ordre du jour :

- 1 - Examen de vote du dispositif exceptionnel lié aux difficultés de la filière pêche et aquaculture ;**
- 2- Examen et vote du dispositif exceptionnel de compensation des surcoûts de production, transformation et commercialisation des entreprises des filières pêche et aquaculture ;**
- 3- Examen et vote du budget primitif 2021 ;**
- 4- Examen et vote de la délibération portant attribution de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau de transport public routier non urbain de voyageurs en Guadeloupe ;**
- 5- Examen et vote du rapport d'activités 2019.**

- - - -

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 28 avril 2021, en visioconférence a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

Etaient présents:

Mmes : Joëlle BARTEBIN, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER, Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Marie-Claude PERNELLE.

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Alcide DONNAT, Michel GEOFFROY, Jean-Jacques JEREMIE, Claude KIAVUÉ, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Jack SAINCILY, Alain SOREZE.

Excusés : Mme VAIRAC

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

Le Président et les membres du CCEE remercient

M José GAYDU, directeur général adjoint chargé de l'administration et des finances, M David JANKY, directeur des affaires financières, M Harry MEPHON, directeur de la culture et des sports, M Philippe TYNDAL, directeur des équipements et travaux d'entretien des lycées, Mme Myriam BADIA, directrice adjointe de la culture par intérim, M. Dominik BERNARD, direction culture, Mme Sarah NIRELEP, directrice de la direction éducation, jeunesse et vie étudiante, M Yannick RUART, directeur adjoint direction des transports, d'avoir éclairé leurs travaux.

1 Examen et vote du dispositif lié aux difficultés liées à pêche et l'aquaculture.

2 Examen et vote du dispositif exceptionnel de compensation des surcoûts de production, transformation et commercialisation des entreprises de filière pêche et aquaculture.

Le CCEE a pris connaissance des deux rapports relatifs à l'engagement régional, programmé pour accompagner l'ensemble de la filière pêche et aquaculture en Guadeloupe qui souffre de nombreuses difficultés.

Il approuve cet engagement de la collectivité régionale qui s'inscrit dans une démarche de pérennisation et de développement de la croissance bleue.

Les conseillers préconisent un renforcement dans la durée de la sensibilisation des pêcheurs et des plaisanciers, à une pratique de pêche liée à la valorisation de l'environnement, dans une démarche de gestion durable de la ressource marine.

Cette activité porte des savoir-faire et aspects traditionnels, éléments de notre identité, sur lesquels il est possible de s'appuyer pour réussir la modernisation et la performance de la filière.

3 Examen et vote du budget primitif 2021

Le CCEE prend acte de la poursuite de l'amplification de l'intervention régionale au titre du budget primitif 2021.

Celui-ci s'établit à 910,3 M€. -Soit : 500,6 M€ en dépenses de fonctionnement et 409,6 M€ en section d'investissement.

En premier lieu, le CCEE s'interroge sur la compensation partielle des pertes de recettes de la collectivité en 2020 liées aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale.

L'examen des documents budgétaires suscite les autres observations suivantes.

DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

A l'examen du budget primitif 2021, le CCEE a observé que certains projets et actions s'inscrivent dans le plan de relance.

Aussi, le conseil souhaiterait-il être informé, plus précisément, sur la clé de répartition des dotations à la culture, dans ce plan de relance Etat – Région.

A titre d'exemple, il s'agissait de savoir à quelles orientations correspondaient les lignes « Soutien aux structures de diffusion culturelle » pour 100.000 € et « Appel à projet, création de spectacle vivant » pour 200.000 € en crédits de paiement (dans le cadre du plan de relance à hauteur de 400.000 €).

La même interrogation portait sur la ligne intitulée « Etude dans le domaine artistique » (enveloppe 30 766), pour laquelle est prévue une autorisation d'engagement de 340.000€ (en lien avec les festivals). Ces éléments exigent une compréhension précise de l'objet et du contenu de cette inscription budgétaire.

Les conseillers ont toutefois reçu avec intérêt les explications fournies par l'administration régionale ; ils apprécient et partagent l'ambition affichée d'aider à la structuration des différents secteurs culturels, et en particulier celui du spectacle vivant. Cette structuration s'avère en effet une priorité pour le développement culturel de la Guadeloupe et aussi pour ses acteurs.

Il demeure que le CCEE réaffirme son souhait de recevoir les documents spécifiant le contenu du volet-Région du plan de relance, d'autant que les opérateurs du secteur de la culture souffrent d'un manque de lisibilité, s'agissant des conditions d'éligibilité et d'accès à ce dispositif. Une communication à leur égard s'avère nécessaire.

Nous avons aussi reçu positivement la perspective d'une amélioration technique des conditions de diffusion des salles de Guadeloupe (après étude) et celle de la création d'un fonds de soutien à l'emploi artistique via les Café Culture, ce qui est une première.

Le CCEE relève le réel effort de la collectivité régionale en faveur du cinéma.

Il fait toutefois observer que la revalorisation des autres formes d'expression artistique, notamment dans leurs dimensions de création, diffusion et de la formation est également très importante.

Aussi préconise-t-il que le soutien régional à ces autres disciplines s'inscrive clairement au plan de relance.

Certaines interrogations demeurent :

Le CCEE observe que de nombreuses autorisations de programme sont votées sans trouver leur concrétisation par des inscriptions de crédits de paiement. Notamment :

- Le projet de rénovation du centre des arts : Alors qu'une autorisation de programme a été votée à hauteur de 2.221.822 €. Le CCEE s'interroge quant aux raisons de la faible mobilisation de la Ré-

gion qui n'a crédité que 10% de ce montant. Compte tenu de l'avenir incertain de cet équipement majeur, le CCEE souhaiterait être éclairé sur la position de la Région quant à son implication passée et présente, vis-à-vis de sa rénovation.

- Le projet de centre régional d'art contemporain : Une autorisation de programme de 6 000 000 € a été votée : Le CCEE aimerait connaître les nouvelles orientations de la Région à ce sujet.

Par ailleurs,

- La mise en valeur du patrimoine historique : le CCEE apprécierait d'être éclairé sur les sites concernés par ces actions de valorisation.

- Nous avons aussi attiré l'attention sur le crédit de paiement de 350 000€ sur 2021 pour le Festival Terre de Blues – lequel a été annulé cette année.

- Enfin, le CCEE souhaite être informé quant au montage et à l'évolution du projet de « Centre de musique et de danse traditionnelles » pour lequel une enveloppe de 1 450 000€ a été prévue sur 2021. Nous avons noté comme réponse qu'il était bâti autour de la mise en valeur de la maison Thôle; le CCEE désirerait recevoir des informations, quant au contenu de ce projet et à sa mise en œuvre, faute d'en avoir eu connaissance en amont.

DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DU SPORT

« La Région Guadeloupe fait le choix d'augmenter le budget 2021 afin d'accroître l'action publique régionale pour la relance ».

Cette stratégie volontariste est une réponse satisfaisante aux préoccupations et propositions du mouvement sportif guadeloupéen exprimées dans une motion adoptée en Juin 2020.

Les membres du CCEE souhaitent que l'Éducation et le Sport figurent dans les secteurs éligibles à ce « niveau exceptionnel d'investissement ».

Dans la période difficile que nous vivons depuis Mars 2020, il importe que la collectivité régionale, à travers ses choix d'investissements, s'adresse à cette génération « 2020 » pour qu'elle ne soit pas sacrifiée.

S'agissant du sport

Pour atteindre cet objectif de contribution à la relance économique et la résilience, le CCEE demande à la Collectivité Régionale, de cibler des opérations pouvant démarrer en 2021, dans le cadre de la future conférence régionale des financeurs, et d'accompagner financièrement des projets soutenus dans le cadre d'une stratégie partagée.

Il s'agirait par exemple de doter enfin la Guadeloupe d'un bassin olympique dans le cadre du projet de rénovation de la Piscine Intercommunale de Baimbridge.

Outre ces grands projets structurants, la collectivité régionale devrait instaurer une procédure simplifiée d'attribution d'aides financières aux collectivités ou aux propriétaires du secteur privé pour les infrastructures sportives méritant une mise aux normes. Du reste, la nécessité de ces mises en conformité se présente aujourd'hui avec une acuité augmentée par les mesures sanitaires désormais indispensables.

Le CCEE formule le vœu que la Collectivité Régionale soit le véritable chef de file de l'attractivité de notre pays dans la perspective en 2022 de l'organisation des 1ers Jeux de la Caraïbe et de l'arrivée de la Route du Rhum de la même année.

S'agissant de l'éducation

Dans le domaine de la formation et de la santé, le CCEE réaffirme l'importance de la création du Campus Santé, en proximité du nouveau CHU. Il encourage vivement la Région à en accélérer la programmation et la mise en œuvre, dans les meilleurs délais.

L'accroissement et la mise aux normes d'équipements et d'infrastructures numériques et télématiques (ordinateurs, fibre optique, point d'accès WIFI, ...etc.) relèvent de l'impérieuse nécessité.

Ils constituent la condition sine qua non pour que l'enseignement à distance -que la crise sanitaire a rendu incontournable et durable- puisse être dispensé de la façon la plus performante possible. Sont directement concernés les lycées, les établissements d'enseignement supérieur mais aussi les formations professionnelles tout au long de la vie.

De plus, la situation d'enseignement à distance a révélé les contraintes et difficultés pour les élèves et enseignants habitant en zone blanche. Le CCEE demande au Conseil Régional d'accélérer le déploiement du haut débit partout en Guadeloupe de façon urgente.

En matière d'éducation populaire, la crise du COVID 19 a porté un coup d'arrêt aux activités des nombreuses structures œuvrant dans le domaine du périscolaire. Un dispositif d'aide financière est à mettre en place pour soutenir les associations d'éducation populaire afin de préserver et pérenniser leurs actions futures.

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie,

Le CCEE salue l'engagement volontariste de la collectivité régionale, matérialisé par la poursuite des travaux de mise aux normes et réparation des réseaux contenus dans le plan d'interventions prioritaires en matière d'eau potable.

Les conseillers souhaitent qu'une communication appropriée soit définie et organisée à destination de la population impactée, durant toute la durée des travaux.

S'agissant de la poursuite et de la pérennisation dans la gestion des algues sargasses dans notre archipel, les conseillers préconisent que l'Office Français pour la Biodiversité accompagne financièrement les communes et intercommunalités aux côtés des autres partenaires locaux.

Les conseillers ont noté avec attention les crédits programmés au titre du présent budget pour le fonctionnement de l'agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe. Ils attirent l'attention sur la nécessité, dans le cadre d'un partenariat et au regard des besoins et des attentes, du financement dédié du programme d'actions pluriannuel de ladite agence.

Le CCEE, s'agissant du programme de récupération des eaux de pluie, a préconisé un renforcement de l'intervention régionale, compte tenu des difficultés d'alimentation en eau rencontrées par de nombreux foyers.

Les conseillers ont pris connaissance avec intérêt de la programmation d'un nombre d'opérations déclinées notamment comme suit :

- la création d'un nouveau service d'accompagnement à la rénovation énergétique,
- la poursuite du programme de construction et de réhabilitation de déchèteries,
- le programme d'actions de valorisation des algues sargasses dans le cadre de la poursuite de lutte contre l'échouage sur les côtes et le littoral de notre archipel
- ...

4 Examen et vote de la délibération portant attribution de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau de transport public routier régulier non urbain de voyageurs en Guadeloupe ;

Les conseillers ont pris connaissance du rapport et du projet de délibération portant attribution de la délégation de service public.

Ils encouragent la collectivité régionale à mettre en place un véritable service de transports régulier, de qualité, soucieux du confort de l'utilisateur et intégrant un système d'information performant.

Le CCEE invite la région à jouer pleinement son rôle moteur dans le domaine de la mobilité et en l'occurrence pour le développement de l'utilisation de transports en commun à énergie propre.

5 Vote du rapport d'activité 2019.

Les conseillers ont pris connaissance du rapport d'activités 2019 des services du conseil régional et des services des deux conseils consultatifs (CCEE et CESER) transmis par l'Exécutif régional.

Sur ses champs de compétence, le CCEE poursuivra sa mission de conseil et d'expertise en faveur du développement de l'archipel, à travers ses auto-saisines, travaux, avis, publications et expositions.

S'agissant de l'exposition didactique «Voyage dans le secret des Sargasses» produite par le CCEE à l'occasion de la conférence internationale Sargassum qui s'est tenue en Guadeloupe en octobre 2019, les conseillers entendent faire circuler l'exposition et son catalogue multilingue.

S'agissant de l'agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe, le conseil a été unanime à militer pour une poursuite de l'engagement du CCEE en termes de coproduction dans le cadre de sa mise en œuvre.

Dans ces perspectives, le CCEE apporte d'ores et déjà une contribution à l'Etat pour la stratégie nationale de biodiversité.

Basse-Terre, le 29 Avril 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE LA COLLECTIVITE REGIONALE DE LA GUADELOUPE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
de l'Education
et de
l'Environnement
Félix LUREL

